



## Compte-rendu de la réunion du 27 mai 2016

---

**Etaient présents :** M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN - M. Pierre SCHIFFMANN - Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Yves BOITEUX - M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY – Mme Christelle CHAVEY – M. Christopher BOREANIZ – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN - Mme Christelle VAUCLAIR - M. Fabrice FRICHET - Mme Liliane HOUG

**Avaient demandé à excuser leur absence :** M. Alain ROTH – Mr Frédéric MAURICE - Mme Mélanie TAKACS

**Etait absente :** Mme Lise BIGUENET

**Procuration :** Mr Alain ROTH : Procuration à Claude BOURIOT

---

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'inscription de deux questions complémentaires à l'ordre du jour :

- Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec le CRIJ
- Autorisation du programme de travaux 2016 avec l'ONF

### **1. Approbation du compte rendu - Budget primitif général rectificatif**

Une erreur a été constatée lors de la saisie du budget sur le logiciel Magnus dans les crédits de report inscrits au budget primitif 2016.

Les frais d'études concernant le vestiaire des Lumes pour la somme de 8 040.00 € - opération 514 ont été présentés au budget primitif au compte 2031 «frais d'études» alors qu'au compte administratif 2015, ils figuraient au compte 21318 « autres constructions ». Il n'a pas été possible de rectifier cette écriture lors de la saisie informatique du budget.

Le chapitre 20 s'élève donc à 45 320.00 euros au lieu de 53 270.00 € et le chapitre 21 à 1 416 189.21 euros au lieu de 1 408 149.21 €.

Le Conseil municipal prend note de ces modifications et adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 8 avril 2016.

## **2. Schéma départemental de coopération intercommunale – approbation de l'arrêté préfectoral n° 25.2016.04.14.006**

A l'issue de la consultation des conseils municipaux et de la Commission départementale de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet a arrêté le 29 mars 2016 le schéma départemental de coopération intercommunale.

Au terme des dispositions de l'article 35 de la loi Notré, Mr le Préfet a pris un arrêté définissant le périmètre de chaque établissement public de coopération intercommunale et l'a notifié aux Présidents de chaque EPCI concerné et aux maires de chaque commune incluse dans ce projet de périmètre :

Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont (25 communes – 4207 habitants) avec la Communauté de communes des Isles du Doubs (20 communes – 7208 habitants) et la Communauté de Communes du pays de Clerval (10 communes – 3029 habitants) et extension de ce périmètre à la Commune d'Arcey (1441 habitants) et Desandans (685 habitants).

Le nouvel ensemble fusionné regroupera ainsi 57 communes pour une population de 16 570 habitants.

Les conseils municipaux sont donc invités à se prononcer avant le 30 juin sur ces arrêtés – l'arrêté 25.2016.04.14.006 est joint en annexe.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, donne un avis favorable, par 19 voix POUR et une abstention (M. Fabrice FRICHET), à l'arrêté préfectoral 25.2016.04.14.006 du 14 avril 2016 portant projet de périmètre d'un EPIC à fiscalité propre par fusion des communautés de communes du Pays de Rougemont, des Isles du Doubs, du Pays de Clerval et extension de ce périmètre à la Commune de Desandans.

## **3. Travaux d'assainissement rive droite – avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé, le 27 avril 2009, avec le bureau d'études BEREST dans le cadre de la réalisation de collecteurs des eaux usées et eaux pluviales sur le secteur Rive droite.

Deux avenants au marché de base ont été validés par le Conseil municipal le 11 avril 2014 et le 3 juin 2015 portant le marché à 51 149.48 € HT

Des travaux supplémentaires non prévus initialement doivent être impérativement réalisés. Cette modification engendre l'accroissement des prestations du maître d'œuvre.

- Remplacement du réseau d'eau pluviale sur la Place Aristide Briand : 140 000.00 € HT (vétusté et mauvais état constatés lors des travaux d'assainissement de la tranche 1)
- Extension du réseau séparatif dans l'impasse du Cornet suite aux problèmes de débordement du réseau unitaire existant dans le courant de l'année 2015 : 45 000.00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 102 652.49€ HT.

La rémunération du maître d'œuvre est calculée au regard du coût des travaux. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 65 182.22 € HT, soit une augmentation de 14 032.74 € HT

le Conseil municipal, valide, par 18 voix POUR et une abstention (Mr Fabrice FRICHET), ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.

#### **4. Travaux d'assainissement rive droite tranche 2 – résultat de l'appel d'offres et autorisation à Mr le Maire de signer le marché**

Une consultation a été lancée pour la 2ème tranche des travaux d'assainissement et d'eau potable secteur rive droite

Deux entreprises ont répondu : Climent-Dodivers et Eurovia

Après analyse des offres en fonction des critères définis, il est proposé de retenir l'entreprise Climent-Dodivers pour la somme de 749 697.86 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer les travaux d'assainissement et d'eau de la rive droite tranche 2, à l'entreprise Climent Dodiver pour la somme de 749 697.86 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

#### **5. Acquisition d'un immeuble – sollicitation de l'Etablissement Public Foncier**

Un bâtiment artisanal et d'entrepôt d'une superficie de 1000 m2 avec un logement de fonction de type 4 appartenant à la SCI Laville situé 8 quai du Canal est en vente.

La Collectivité est très intéressée par ce bâtiment qui pourrait accueillir les futurs ateliers municipaux dans le cadre de la réhabilitation de la Halle aux grains.

Une estimation a été demandée au Service France Domaine qui évalue cet immeuble à 280 000.00 € - Le loyer mensuel pour l'appartement est estimé à 560.00 €

Il est proposé de solliciter l'appui et les compétences de l'établissement public foncier pour négocier cette acquisition.

Le Conseil municipal, décide par 18 voix POUR et une voix CONTRE (M. Fabrice FRICHET) de confier la négociation de l'achat du bâtiment LAVILLE à EPF.

#### **6. Personnel / convention de mise à disposition avec le SIVU de la gendarmerie**

Monsieur le Président du SIVU de la gendarmerie a sollicité la mise à disposition des agents des services techniques pour assurer l'entretien des espaces verts attenants au bâtiment de la gendarmerie.

Il est proposé un tarif de 170.00 € par demi-journée.

Le Conseil municipal valide par 18 voix POUR et une voix CONTRE (M. Yves BOITEUX) le tarif proposé et à autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **7. Renouvellement de la convention d'objectif et de financement avec Familles Rurales pour la gestion de la micro crèche**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Familles Rurales avait identifié en 2009 un besoin spécifique en matière de garde collective et avait proposé de mettre en place un service répondant à ce besoin.

A ce titre, la Commune s'était rapprochée de Familles Rurales pour envisager avec cette association la création et la gestion de la future micro-crèche de L'Isle-sur-le-Doubs en tant que « projet associatif subventionné ». Ainsi, une convention a été conclue le 30 mars 2009 pour une durée de trois ans, renouvelée le 12 mai 2012 pour une durée de 4 ans.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le projet de convention avec l'association FAMILLES RURALES, pour une nouvelle durée de 4 ans (convention liée au contrat enfance jeunesse signé avec la CAF pour le fonctionnement de ce service).

Cet exposé entendu, le Conseil municipal décide, par 18 voix POUR et une abstention (Mr Fabrice FRICHET) :

- De ramener la majoration de tarif prévue pour les familles extérieures à 20 % au lieu de 40 %.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec FAMILLES RURALES, ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant.

### **8. Forêts / tarif bois de chauffage bords de routes**

Le Conseil municipal, fixe, à l'unanimité, le prix du stère de bois de chauffage pour l'année 2016, à 35.00 € TTC le stère.

### **9. Affaires scolaires / fixation des horaires pour l'année 2016-2017**

Le Conseil municipal, dans sa séance du 3 juin 2015, a fixé les horaires scolaires pour l'année 2015.2016.

Ces horaires ont été prévus par le PEDT qui a été signé pour une période de trois ans 2014-2017. Cette organisation donnant satisfaction, les membres du Comité de pilotage du PEDT, lors de la réunion du 2 février 2016, ont validé sa reconduction comme ci-dessous :

	<b>Ecole Briand</b>	<b>Ecole Perdrizet</b>	<b>Ecole Bourlier</b>	<b>Ecole Clavel</b>
<b>Matinée</b>	8 h 25 – 11 h 25	8 h 25 – 11 h 25	8h 20 – 11 h 20	8 h 30- 11 h 30
<b>Pause méridienne</b>	2 h 15	2 h 15	2 h	2 h
<b>Après-midi</b>	13 h 40 – 15 h 55	13h 40 – 15 h 55	13 h 20- 15 h 50	13 h 30 – 16 h

#### Rappel :

Le périscolaire du matin a lieu à l'école Bourlier dans la salle libre du rez-de-chaussée déjà utilisée cette année pour les TAP. Le périscolaire du soir a lieu à l'école Clavel.

Les trajets des enfants fréquentant le périscolaire sont assurés matin et soir en bus.

Une heure de TAP gratuite est dispensée chaque semaine le mardi de 15 h à 16 h à l'école Clavel et le vendredi de 14 h 50 à 15 h 50 à l'école Bourlier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les horaires ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017.

## **10. Affaires scolaires / Tarifs des services périscolaires et extrascolaires pour l'année 2016-2017**

Le Conseil municipal, décide, par 18 voix POUR et une abstention (M. Fabrice FRICHET) de reconduire les tarifs 2015-2016 pour les services périscolaires et extra scolaires. Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et s'établissent comme suit :

### **10.1 - Accueil du matin : 7 h 15 à 8 h 30**

Tarif forfaitaire applicable même si l'enfant est absent (sauf raisons médicales sur présentation d'un certificat médical).

La famille inscrit l'enfant en début d'année pour le trimestre et s'engage.

<b>Quotient ≤ 775</b>	<b>Quotient &gt; 775 et ≤ 1050</b>	<b>Quotient &gt; 1050</b>
<b>2.50 €, mais déduction de l'ATL de 0.50 €</b>	2.25 €	2.50 €

### **10.2 – Accueil du soir : 16 h 30 à 18 h**

Tarif forfaitaire applicable même si l'enfant est absent (sauf raisons médicales sur présentation d'un certificat médical).

La famille inscrit l'enfant en début d'année pour le trimestre et s'engage.

<b>Quotient ≤ 775</b>	<b>Quotient &gt; 775 et ≤ 1050</b>	<b>Quotient &gt; 1050</b>
<b>3.00 €, mais déduction de l'ATL de 1 €</b>	2.80 €	3.00 €

Gratuité de 16 h à 16 h 30 pour les enfants d'ACCOLANS et BRETIGNEY qui attendent le bus. S'ils sont récupérés par les parents au-delà de 16h30, le tarif est applicable.

### **10.3 – Restauration scolaire : 11 h 30 à 13 h 30**

Tarif forfaitaire applicable même si l'enfant est absent (sauf raisons médicales sur présentation d'un certificat médical).

La famille inscrit l'enfant en début d'année pour le trimestre et s'engage pour un, deux, trois ou quatre jours / semaine

L'Islois et CLIS						
Quotient familial						
	QF < 450	450 ≤ QF < 600	600 ≤ QF ≤ 775	776 < QF < 900	900 ≤ QF < 1050	QF ≥ 1050
	Extérieur					Extérieur
	≤ 775					> 775
<b>Occasionne</b>	6.50	6.50	6.50	8.00	8.00	8.00
<b>1 jour</b>	5.00	5.25	5.70	7.00	7.60	7.90
<b>2 jours</b>	4.70	5.00	5.40	6.50	7.10	7.40
<b>3 jours</b>	4.30	4.50	5.30	5.90	6.40	6.70
<b>4 jours</b>	4.00	4.20	5.00	5.40	5.90	6.20

≤ 775 : déduire 0.75 € d'aide aux temps libres

Les aides au temps libre périscolaire (0,50 € par heure matin, midi et soir) seront automatiquement déduites aux familles dont le quotient est inférieur à 776 €.

Tarif enfant allergique, sans repas: 2 €

Ces tarifs pourront être revus en début d'année 2017, en cas de variation importante du prix de vente du repas pratiqué par le Conseil Départemental.

#### 10.4 – Centre de loisirs sans hébergement vacances scolaires

<b>Enfant de 3 ans à 6 ans</b>	<b>tarifs</b>
Journée avec repas –quotient familial ≤ 775.00 €	5.00 €
Journée sans repas - quotient familial ≤ 775.00 €	3.00 €
Journée avec repas	9.00 €
Journée sans repas	6.00 €
Accueil du matin – 7 h 30/9 h	2.50 €
<b>Enfant de 6 ans à 12 ans</b>	<b>tarifs</b>
Stage enfant– 5 jours quotient familial ≤ 775.00 €	20.00 €
Stage– forfait 5 jours	37.50 €
Accueil du matin – 7 h 30/9 h	2.50 €

Remarque : la CAF n'accorde pas d'aide au temps libre sur l'heure de garderie du matin.

#### 11. Affaires scolaires / Règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires

Le Conseil municipal, valide, à l'unanimité, le règlement intérieur des services périscolaires et extra scolaires qui sera applicable à partir de la rentrée 2016-2017.

#### 12. Affaires scolaires / renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires : appel à projet

La convention d'objectifs et de financement liant la Commune à l'association des Francas pour la gestion et l'organisation des services périscolaires et extrascolaires arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Une consultation doit être lancée pour renouvellement de ce contrat, un cahier des charges a été établi qui a été soumis à la commission scolaire réunie le 26 mai dernier.

Le Conseil municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer cet appel à projet et à signer les documents s'y rapportant.

### **13. Subvention au tennis pour l'organisation du vide-grenier**

L'association du tennis a organisé un vide-grenier le 7 avril dernier. Des droits de place ont été encaissés pour un montant de 645.00 €.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le reversement de la somme de 645.00 à l'association.

### **14. Subvention de fonctionnement à l'Isle Boxing**

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de fonctionnement de 150.00 € à l'association l'Isle Boxing.

### **15. convention CRIJ**

Le Conseil Régional a mis en place le principe du chéquier Avantages culturels, dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles. La Région a décidé de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Le Conseil régional verse une participation au regard du nombre d'abonnements qui seront délivrés aux jeunes titulaires de la Carte Jeunes : 5 €/coupon.

En contrepartie, la Ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage notamment à permettre l'inscription à la Bibliothèque à titre gratuit de tout détenteur de la Carte Avantage Jeunes.

Le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Régional pour la saison 2016-2017.

### **16. Programme de travaux forestiers 2016**

L'ONF a présenté un devis de travaux sylvicoles pour l'année 2016 d'un montant de 19 975.24 € HT – 21976.76 € TTC.

Ces sommes ont été inscrites au budget primitif 2016 :

6940.00 € HT – 7634.00 TTC seront pris sur la section investissement.  
13025.24 € HT – 14 327.76 € seront pris sur la partie fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **17. Affaires diverses**

#### **Endettement de la Commune :**

Monsieur le Maire souhaite apporter une réponse à Monsieur Fabrice FRICHET concernant l'endettement de la Collectivité.

Il a sélectionné un certain nombre de communes du Doubs de la même strate démographique que l'Isle-sur-le-Doubs ou communes voisines sur le site bercy.colloc pour connaître leur taux d'endettement pour l'année 2014.

L'Isle-sur-le-Doubs est en deuxième position des communes les moins endettées derrière Pirey avec une dette équivalente à 56.00 € par habitant.

**Demande de travail à temps complet présentée par un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – intervention de M. Fabrice Frichet :**

Cette personne a été embauchée en contrat aidé à raison de 28 h par semaine pour assurer le nettoyage de la vaisselle à la cantine du collège, il travaille au collège tous les jours scolaires de 10 h à 15 h et dans les services techniques pour le reste du temps.

Une étude a été faite pour pouvoir répondre à sa demande. Une proposition de travail annualisée à raison de 31 heures lui a été soumise : l'agent travaillerait à raison de 28 heures en période scolaire et à temps complet pendant les vacances. Une nouvelle mission lui serait confiée (affichage et distribution de plis).

L'agent a refusé cette proposition. Monsieur le Maire reste à son entière disposition pour en discuter.

**Propreté du champ de foire après le marché :** un commerçant non sédentaire laisse un certain volume d'emballages chaque vendredi de marché – Un rendez-vous sera pris avec lui pour trouver une solution.

**Assignation de la Commune devant le tribunal administratif :** un riverain de la rue de la Poussoure a déposé un recours devant le tribunal administratif contre la délibération 2015/92 du 6 novembre 2015 décidant la mise en place d'un sens unique.

Monsieur le Maire a demandé l'aide juridique de Maître Suissa dans ce dossier, les frais en découlant seront pris en charge par l'assurance de la Collectivité.

**Maison forestière :** un jugement en référé a été rendu le 17 mai 2016 ordonnant aux occupants de quitter les lieux dans un délai de deux mois et les condamnant à payer une indemnité d'occupation de 1780.00 € et 200.00 € pour les frais et dépens.

**Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

La séance est levée à 21 h 58.